

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 octobre 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Christophe MADROLLE - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Eugène CASELLI - Marie-Louise LOTA représentée par Gérard CHENOZ - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par François-Noël BERNARDI - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Philippe SAN MARCO - Guy TEISSIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 005-588/11/BC

**■ Approbation d'une convention avec l'association Marseille Innovation relative à la location de locaux pour la gestion de la pépinière de l'Hôtel Technoptic
DPEATSV 11/7111/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

L'optique-photonique est une technologie clé et un enjeu majeur de développement. L'agglomération marseillaise et la région PACA représentent un pôle d'excellence reconnu au plan national et international et concentrent près de 20 % du potentiel national.

Dans le cadre de sa compétence économique, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé la construction de l'Hôtel Technologique 2 ou Hôtel Technoptic, bâtiment d'immobilier d'entreprises public dédié à la création et au développement d'entreprises du secteur optique-photonique sur une surface de 3.300 m² de SHON.

L'Hôtel Technoptic est un bâtiment qui a pour vocation d'accueillir trois fonctions :

- une fonction pépinière
- une fonction hôtel d'entreprises
- une fonction plateforme technologique.

La fonction pépinière occupera la moitié des surfaces du bâtiment. Des entreprises de technologie, essentiellement dans le domaine de l'optique, seront accompagnées dans les différentes phases de leur développement et bénéficieront d'un soutien logistique et de la dynamique d'animation proposée.

L'Hôtel Technoptic représente donc dans ce dispositif l'outil d'aide à la création et au développement d'entreprises d'optique. Il est le point de convergence entre la politique de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, le travail de cluster du pôle de compétitivité OPTITEC et l'accompagnement et la dynamique de la pépinière d'entreprises partenaire Marseille Innovation.

Il est un lieu d'ancrage territorial pour des projets qui souhaitent se fixer et profiter d'une dynamique économique et scientifique.

C'est l'association Marseille Innovation, soutenue par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et également par le Département et la Région, qui développera cette pépinière de la filière optique photonique.

Les locaux définis pour l'implantation de cette pépinière ont une surface de 1.384 m².

La convention d'occupation à passer entre l'association Marseille Innovation et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, objet de la présente délibération, est prévu pour une durée de 9 ans reconductibles selon un loyer principal annuel de 103.800 euros Hors Taxes et Hors Charges (TVA en sus).

Les 3 premières années, le loyer principal annuel sera remis en fonction d'un taux d'occupation prévisionnel :

- Pour les 12 premiers mois : sur une base de 25% de la surface occupée soit 25.950 euros Hors Taxes et Hors Charges
- Pour les 12 mois suivants : sur une base de 50% de la surface occupée soit 51.900 euros Hors Taxes et Hors Charges (hors indexation)
- Pour les 12 mois suivants : sur une base de 75% de la surface occupée soit 77.850 euros Hors Taxes et Hors Charges (hors indexation)

A l'issue des 36 mois le loyer principal annuel sera de 103.800 euros Hors Taxes et Hors Charges (TVA en sus) - hors indexation.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau,
- La délibération ECO 5/771/CC du 10 octobre 2005 approuvant l'autorisation de programme pour la construction de l'Hôtel Technologique à vocation photonique-optique sur le site de Château-Gombert,

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt du développement de la filière optique-photonique pour la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'opportunité économique de l'implantation d'une pépinière d'entreprises spécialisée dans cette filière dans les locaux de l'Hôtel Technoptic,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'Association Marseille Innovation.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine – Sous Politique B 330 – Fonction 90 – Nature 752.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Francis ALLOUCH

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI